

## Comité territorial Doubs médian

24 juin 2015 à 18h, Mathay

### *Compte-rendu*

#### **PARTICIPANTS**

<b>Nom</b>	<b>Organisme &amp; fonction</b>
M. VERNIER Patrice	Vice-président du Comité de rivière en charge du Doubs médian, Conseiller communautaire à Pays de Montbéliard Agglomération
M. ENSELME Florian	Chargé de mission à Pays de Montbéliard Agglomération et à l'EPTB Saône & Doubs
M. CAGNON Serge	Vice-président du Conseil Départemental du Doubs, Maire de Saint-Hippolyte
Mme VOIDEY Martine	Conseillère départementale du Doubs
M. PARIDIOT Mickaël	Conseil départemental du Doubs (service environnement)
M. MONTAVON Yves	Président du SIVU du Gland
Mme DUBOIS Mallorie	Chargée de mission au SIVU du Gland
M. GUISSSET Roger	Adjoint à la Commune de Mathay
M. HABERSTICH Georges	Maire de Roche-lès-Blamont, Vice-président de la Communauté de communes des balcons du Lomont
M. FOYARD	Maire de Dampjoux
Mme LEBRUN Maryline	Adjointe à la Commune de Noirefontaine
M. SANDOZ Paul	Maire de Valonne
Mme GIRARDCLOS Catherine	Maire de Bief
M. VUILLEMENOT Marc	Chargé de mission au Conservatoire Botanique de Franche-Comté
M. LAURAIN Georges	Président de la Fédération de pêche du Doubs
M. TRIBOULET Christian	Vice-président de la Fédération de pêche du Doubs
M. GROUBATCH Thomas	Hydrobiologiste à la Fédération de pêche du Doubs
M. FERRARIS Patrick	AAPPMA Les deux vallées (Doubs Dessoubre)
M. KIEFER Jacques	AAPPMA de Pont-de-Roide
M. BOURQUIN André	AAPPMA de Valentigney – Beaulieu – Mandeuve – Mathay
M. ROY Vincent	AAPPMA de Valentigney – Beaulieu – Mandeuve – Mathay
M. LOICHOT Denis	AAPPMA de Villars-sous-Dampjoux – les 4 communes
M. MONTARLIER	AAPPMA de Villars-sous-Dampjoux – les 4 communes
M. KUDELKA Franck	AAPPMA de Villars-sous-Dampjoux – les 4 communes
M. GIRARDCLOS Jean-Paul	AAPPMA de Villars-sous-Dampjoux – les 4 communes
M. DEMOUGE Gérald	AAPPMA des 4 communes
Mme MERMET Lucie	Ingénieur environnement à EDF

M. PAULY Antoine	Chargé d'études à la Fédération des chasseurs du Doubs
M. PARRA	Coordinateur du Contrat de rivière à l'EPTB Saône & Doubs
Mme CARONE	Chargée de mission Doubs médian à l'EPTB Saône & Doubs

## EXCUSES

### Organisme

Conseil Régional de Franche-Comté

Commune d'Arbouans

Commune d'Audincourt

DDT du Doubs

ONEMA

CCI du Doubs

Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté

## DEROULEMENT DE LA REUNION

M. GUISSET, adjoint à la Mairie de Mathay, accueille les participants à cette réunion du Comité territorial Doubs médian, dans le cadre du Contrat de rivière Vallée du Doubs.

### DISCOURS D'INTRODUCTION

M. VERNIER remercie M. le Maire de Mathay et son adjoint M. GUISSET pour l'accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente, et remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce Comité territorial Doubs médian, la première depuis la signature du Contrat de rivière Vallée du Doubs le 7 juillet dernier.

M. VERNIER rappelle que la dernière réunion du Comité territorial avait eu lieu fin 2013, réunion à l'époque présidée par M. TIROLE. Il s'agissait de valider localement le programme d'actions du Contrat de rivière, destiné à améliorer la qualité du Doubs et de ses affluents. Depuis grâce au travail collaboratif des multiples partenaires du Contrat que sont les collectivités, les usagers de la rivière, et les services de l'Etat, et grâce au travail d'animation mené par la cellule technique du Contrat de rivière, un certain nombre d'opérations de restauration de la qualité des cours d'eau se mettent en place sur le territoire. Certaines autres actions, en revanche, font parfois l'objet de points de blocages. Il peut s'agir du désaccord d'un propriétaire riverain, d'un déficit de maîtrise d'ouvrage, d'un problème de budget, ou encore d'un obstacle technique. La mise en œuvre de ce type d'actions, qui implique souvent la présence ou la participation d'acteurs multiples, est donc complexe.

### ORDRE DU JOUR

M. VERNIER présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation de l'état d'avancement des projets en cours par l'EPTB Saône & Doubs (Florence Carone) et validation des perspectives d'actions pour l'année à venir,
2. Présentation de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté (Marc Vuilleminot),
3. Présentation du projet d'effacement du barrage de Beaulieu à Valentigney par Pays de Montbéliard Agglomération (Florian Enselme),
4. Présentation des résultats de l'étude de la Barbèche par la Fédération de pêche du Doubs (Thomas Groubatch).

▪ **ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RESTAURATION DE COURS D'EAU SUR LE DOUBS MEDIAN**

Mme CARONE (EPTB) présente l'état d'avancement global du programme d'actions du Contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré en 2014, les actions engagées sur le territoire du Doubs médian (de la frontière suisse à Bremoncourt à la confluence avec l'Allan à Voujeaucourt), ainsi que celles susceptibles d'être engagées dans les mois à venir.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>.

Par rapport au projet d'effacement du seuil de Moulin neuf à Saint-Hippolyte, M. CAGNON souhaite savoir si le propriétaire de l'ouvrage a pu être contacté. En effet, on entend dire localement que le projet d'équipement de cet ouvrage pour la production d'hydroélectricité, en stand by depuis de nombreuses années, serait relancé.

Mme CARONE indique que les conclusions de l'étude de la faisabilité de l'arasement du seuil ont été transmises au propriétaire, et qu'une réunion doit prochainement être fixée avec ce dernier. L'EPTB est toujours en attente de propositions de dates de sa part.

▪ **ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES INVASIVES**

M. VUILLEMENOT (CBNFC) présente le Conservatoire Botanique de Franche-Comté et ses missions, les différentes espèces végétales exotiques invasives recensées sur la vallée du Doubs, et la démarche mise en place depuis début 2015 dans le cadre du Contrat de rivière sur cette problématique.

Le diaporama est disponible au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>.

Suite à la présentation, M. VERNIER confirme l'importance de la prise en compte de la connaissance et de la gestion de ce type d'espèces, susceptibles de nuire à biodiversité le long des cours d'eau.

▪ **PROJET D'EFFACEMENT DU BARRAGE DE BEAULIEU A VALENTIGNEY**

Mme CARONE (EPTB) présente le contexte du projet et les principaux résultats de l'étude de faisabilité de l'arasement du barrage réalisée en 2014 par un bureau d'études spécialisé pour le compte de l'EPTB Saône & Doubs.

M. ENSELME (PMA) présente ensuite la mise en œuvre d'une première phase d'action correspondant à l'ouverture d'une partie des vannages réalisée fin mai 2015 et les premiers effets observés, ainsi que les perspectives du projet pour les mois à venir.

Le diaporama est disponible au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>.

M. BOURQUIN (AAPPMA de Valentigney), qui n'est pas opposé à un éventuel projet d'effacement du barrage, regrette toutefois que l'ouverture des vannes ait été réalisée à cette période de l'année, à la fin de la période de frai de l'ombre, et en pleine frai du barbeau et du viron. Il indique que le niveau de l'eau en amont du seuil est très bas, et que la végétation des berges est parfois complètement exondée en amont du barrage.

M. ENSELME explique que les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions des services de la Police de l'eau, qui ont pris en compte le frai de l'ombre et donné la consigne de ne pas agir avant mi mai. Il explique également qu'au moment où les travaux ont été réalisés, les débits étaient très faibles, proches de ceux observés lors de la sécheresse de 2003. Avec de tels débits, il est normal que le niveau du Doubs soit bas.

M. VERNIER indique que les représentants des pêcheurs seront bien entendu associés à la suite de la mise en œuvre du projet.

M. ROY (AAPPMA de Valentigney) souhaite que soit prise en compte, sur le secteur, la problématique de la gestion des barrages hydroélectriques et notamment celui de Mathay, qui fait l'objet d'un projet de rééquipement. Sur ce site, les variations de niveau d'eau engendrées par le fonctionnement du barrage sont susceptibles de nuire aux zones humides situées à l'amont immédiat.

M. ROY rappelle le problème de comblement par les embâcles du canal dit de la rosa, près du barrage de la papeterie de Mandeure. D'après lui, il semble que plus est que l'abaissement du niveau d'eau lié à l'ouverture des vannes de Beaulieu ait des conséquences perceptibles jusqu'à ce secteur.

Mme CARONE rappelle les conclusions de l'étude préalable réalisée sur le barrage de Beaulieu, qui définit la zone d'influence de l'ouvrage, qui s'étend au maximum à 1,1 km vers l'amont, même en basses eaux. Le canal de la rosa, lui,

est situé à plus de 2 km à l'amont. S'il est impossible que l'ouverture des vannes ait eu un impact jusqu'à ce secteur, il est normal qu'avec les conditions de débit actuelles et la gestion par éclusées des barrages hydroélectriques, les niveaux d'eau soient ponctuellement très bas dans le secteur du canal.

M. VERNIER rappelle également que la zone est en passe d'être incluse au site ENS (Espaces Naturels Sensible) de Valentigney, et que la problématique du comblement sera prise en compte dans le cadre du futur plan de gestion du site.

M. TRIBOULET (Fédération de pêche) souhaiterait, par rapport à la problématique de gestion des embâcles, que ceux accumulés en amont du barrage de Dampjoux soient régulièrement retirés par EDF. Un courrier à la DREAL a été envoyé en ce sens. Il indique également qu'une étude sur les impacts du fonctionnement par éclusées des barrages du secteur pourrait prochainement être menée.

M. HABERSTICH (Maire de Roche-les-Blamont) souhaite savoir si la dimension patrimoniale (et notamment historique) est prise en compte.

Mme CARONE et M. PARRA indiquent qu'en effet, dans le cadre de ce type de projets d'effacement de barrages, cette dimension doit être prise intégrée. Pour le barrage de Beaulieu, elle est toutefois bien moins marquée que sur d'autres sites.

M. TRIBOULET confirme la nécessité de prendre en compte ces éléments, ainsi que la dimension paysagère, avec la réalisation de simulations photographique. Cela permet aux usagers et aux riverains de visualiser les conséquences d'un tel projet sur la rivière, et de s'y familiariser.

M. BOURQUIN indique que d'après lui, le barrage de Beaulieu est en grande partie franchissable par les poissons, dès qu'il y a un peu d'eau.

M. PARRA précise qu'en effet, la franchissabilité peut être partielle, possible en hautes eaux et par certains individus particulièrement bon nageurs. Cela n'est toutefois pas satisfaisant pour l'ensemble des peuplements piscicoles du Doubs dans ce secteur.

M. VERNIER conclue en rappelant l'importance d'associer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de projets visant à réduire les impacts des barrages.

#### ▪ **ETUDE DIAGNOSTIC DE LA BARBECHE**

M. GROUBATCH présente les principaux résultats de l'étude réalisée en 2014 par la Fédération de pêche du Doubs sur la Barbèche. Ce cours d'eau, qui semble à première vue plutôt en bon état, fait en réalité l'objet de nombreuses dégradations (altérations de la morphologie et de la qualité de l'eau).

Le diaporama est disponible au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>

M. TRIBOULET souhaite connaître les perspectives d'actions de restauration du cours d'eau suite à ces résultats, et si le bassin versant fera l'objet d'un Contrat de rivière.

Mme CARONE indique que le sous-bassin de la Barbèche est déjà inclus au territoire d'intervention du Contrat de rivière Vallée du Doubs. Pour le moment, seules deux actions relatives à la restauration de la continuité écologique sont incluses au programme du Contrat. Les résultats de l'étude réalisée et les actions qui en découleront seront incluses au Contrat dès 2017, suite au bilan à mi parcours. En revanche, se pose sur la Barbèche la question de la maîtrise d'ouvrage. La situation est complexe : 5 communautés de communes se répartissent le bassin versant.

M. FERRARIS (AAPPMA des 2 vallées) est surpris des résultats de cette étude, qui confirme l'importance des dégradations potentielles liés à l'assainissement et aux réseaux d'eaux usées sur le territoire, notamment dans le secteur de Beaulieu. M. ROY indique de parfois, ce sont même des sources qui ont été canalisées pour y rejeter les eaux usées.

Mme GIRARDCLOS (AAPPMA des 4 communes) est également surprise du décalage entre les quantités de poissons observées lors de la réalisation des pêches électriques en 2014, et la réalité de l'état des peuplements présentée par la Fédération de pêche.

M. GROUBATCH précise que sur ce type de cours d'eau très productifs, la quantité de poissons inventoriés devrait être encore plus importante. Même si la situation n'est pas catastrophique sur la Barbèche par rapport à d'autres rivières du département, la différence entre la quantité de poissons présents et la quantité potentielle est non négligeable.

M. FOYARD (Maire de Dampjoux) s'interroge sur la complexité administrative propre au bassin versant de la Barbèche, les possibilités de maîtrise d'ouvrage pour les actions préconisées, et la manière dont pourra s'organiser la mise en œuvre de la future compétence GEMAPI.

M. PARRA explique que dans un tel contexte, les communautés de communes de la Barbèche devront s'organiser entre elles. Il s'agira soit de se regrouper pour créer un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux), soit de s'appuyer sur les compétences d'organismes de bassin versant déjà existant comme l'EPTB, par le biais d'un transfert de la compétence ou de conventions pour un appui technique et administratif pour la mise en œuvre des actions de restauration de cours d'eau.

M. VERNIER conclue la réunion en remerciant les intervenants pour la qualité de leurs présentations, et les participants à la séance. Le compte-rendu sera transmis par voie électronique.

**Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, sous-bassin du Doubs médian : contacts**

***Patrice VERNIER***

Vice-président en charge du Doubs médian

***Florence CARONE***

Chargée de mission Doubs médian

Tel : 03.81.87.00.00

Mail : [florence.carone@eptb-saone-doubs.fr](mailto:florence.carone@eptb-saone-doubs.fr)